Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 218

Artikel: La quinzaine féministe : une quinzaine chargée. - En marge de l'Assemblée de la S.d.N. - Encore les maisons de tolérance à Genève. - Alcool, Code pénal et Commissions fédérales. - La prochaine Assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés fémin...

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258615

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Quinzaine Féministe

Une quinzaine chargée. — En marge de l'Assemblée de la S. d. N. — Encore les maisons de tolérance à Genève. — Alcool, Code pénal et Commissions fédérales. — La prochaine Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

La VIme Assemblée plénière de la Société des Nations et l'afflux de personnalités de premier plan qu'elle dirige sur notre pays, ainsi que l'importance capitale des questions soulevées. La réunion à Genève de la Fédération universitaire pour la S.d.N., qui groupe tant d'enthousiaste jeunesse; et l'autre soir, l'impressionnant meeting en faveur du Protocole, organisé par l'Union des Associations pour la S. d. N., et où Miss Kate Courtney, bien connue dans nos milieux suffragistes, apporta l'écho des aspirations pacifistes des femmes. L'ouverture simultanée le 12 septembre de l'Exposition fédérale d'agriculture à Berne, à laquelle préluda le cortège des costumes nationaux, de l'Exposition du Travail féminin à Bâle, et de l'Exposition antialcoolique à Genève. Le Congrès de la Paix à Paris, et ses débats, parfois houleux, sur de complexes questions épineuses. La réunion dans quelques stations alpestres de Commissions fédérales, dont les débats touchèrent parfois à des points de première importance pour nous, femmes. Le cinquantenaire de la Fédération abolitionniste. Le début d'une session du Grand Conseil de Genève, du résultat de laquelle dépendra en quelque mesure le dépôt plus ou moins rapide d'un projet de loi sur le suffrage féminin municipal... Et nous en oublions certainement...

Ne voilà-t-il pas de quoi alimenter, non pas une simple chronique de quinzaine, mais des chroniques quotidiennes en abondance, même en nous plaçant sous l'angle spécifique des intérêts féminins, et cela dans un rayon de distance relativement fort court?... Mais comme les chroniques quotidiennes sont, jusqu'à nouvel avis, hors des possibilités de notre *Mouvement*, force nous est de passer rapidement de la simple nomenclature de tous ces événements à quelques très brefs commentaires de l'un ou de l'autre d'entre eux, et cela sans nous tenir nullement à l'ordre de leur importance. Il en est d'ailleurs parmi eux sur lesquels les unes ou les autres de nos collaboratrices auront à revenir.

* * *

De la S. d. N. notamment, nous ne dirons rien aujourd'hui, sauf ce petit croquis « en marge de l'Assemblée » de la déléguée australienne, Mrs. Mackinnon, rencontrée l'autre samedi. *Middle aged*, brune avec de beaux yeux lumineux, distinguée plus qu'élégante, Mrs. Mackinnon est, non seulement la femme d'un médecin bien connu de Sydney, mais encore une personnalité très marquante par elle-même. Pendant des années, elle a rédigé l'organe de la Croix-Rouge de la Nouvelles-Galles du Sud, et a accompli un travail considérable pendant la guerre pour les soldats australiens et leurs familles. La Croix-Rouge de la Jeunesse de son pays lui doit beaucoup, et son intérêt pour les questions d'hygiène l'a poussée à demander au Sénat de l'Université de Sydney, où elle siège, la création d'une chaire uniquement destinée à l'enseignement pour les sages-femmes. Cette spécialisation n'empêche pas Mrs. Mackinnon d'être très bonne féministe — nous ne disons pas suffragiste! car pour elle la question du suffrage ne se pose pas, n'existe pas, tant il est naturel, simple, logique, tombant sous le sens, que les femmes votent comme les hommes. Si bien que la déléguée australienne faillit choir de son haut, l'autre jour, en apprenant qu'en Suisse les femmes sont dépourvues de ce droit élémentaire: « En France, je le savais, en Italie aussi, disait-elle, et je le comprends en une certaine mesure, mais *en Suisse*... Non, vraiment! Vous me demandiez tout à l'heure si j'étais intéressée par mon travail de déléguée à la S. d. N.? Prodigieusement, certes, mais pas autant que je suis stupéfaite d'apprendre que vous n'avez pas le droit de suffrage à Genève!... »

* * *

Nous avions annoncé dans notre précédent numéro la célébration à Genève, le 4 septembre dernier, du cinquantenaire de la Fédération abolitionniste internationale, nous réjouissant que cette vaillante Association puisse enregistrer à cette date deux défaites notoires de l'odieux système: à Genève et à Strasbourg. Or, voici que l'on commence à craindre à Genève de s'être trop pressé de chanter victoire après l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 avril dernier, décrétant la fermeture des maisons de tolérance pour le 30 novembre prochain. Le bruit avait couru déjà au début de l'été que les intéressés à l'existence de ces maisons, soutenus par quelques avocats dont nous préférons ne pas qualifier la mentalité, lançaient une initiative pour le maintien des dites maisons! Cela semblait trop monstrueux pour être vrai. Et voilà que, par une ironie comme en présente souvent la grande dramaturge qu'est la vie, une assemblée populaire en faveur de cette initiative était convoquée *par affiche* (il y a décidément des gens qui ont toute honte bue!), et cela précisément pour le 4 septembre, jour du jubilé de la Fédération abolitionniste! La presse sérieuse ayant eu le tact de passer sous silence cette manifestation, il est difficile de savoir si elle a rencontré le moindre succès. Cependant le bruit court derechef que le chiffre légal de signatures a été

---

du mariage, mais encore « le droit à un attachement permanent entre personnes de sexe différent. » Imlay devint son amant.

Plus tard, Mary écrivit imprudemment cette phrase ahurissante: « Si les hommes ont un jugement supérieur à celui des femmes, cela tient, sans aucun doute, à ce qu'ils savent élargir leur esprit en se rendant plus fréquemment coupables d'infractions à la vertu. » Mais quand Imlay s'avisa d'élargir son esprit en suivant la méthode indiquée par Mary, quand il lui fut infidèle à réitérées fois, il ruina la vie de son amie. « Il y a des arguments qui satisfont l'esprit, mais qui tuent le cœur », reconnut la jeune femme, abandonnée ainsi que sa petite fille.

Quelques années après, Mary Wollstonecraft rencontra William Godwin, le philosophe et romancier anglais, l'auteur d'un roman à grand succès: *Les Aventures de Caleb Williams*. Mary, naturellement, commença par déclarer que l'union entre Godwin et elle ne serait que l'union libre de deux âmes libres — la phrase avait déjà servi. — Il ne se passa pas longtemps toutefois avant qu'elle attendît la venue d'un enfant. Le bon Godwin, qui reconnaissait franchement qu'il était hardi et aventureux dans ses opinions, mais pas du tout dans la conduite de sa vie, eut beaucoup de peine à décider Mary à l'épouser en justes noces. L'ennemie du mariage, celle qui avait dit sur tous les tons — de préférence vigoureusement — qu'elle ne se soumettrait jamais à une institution qu'elle souhaitait voir disparaître, en passa par où on voulut pour assurer un protecteur à son enfant. Elle devint Mrs. Godwin, puis mourut en mettant au monde une petite fille qui, plus tard, épousa le poète Shelley.

La vie de cette véhémente et fragile Mary se déroule à nos yeux comme une succession de grands rêves et de petites actions, de forces mal employées et de phrases pompeuses et vides, d'élans et de faiblesses. Ce qui fait, malgré tout, la grandeur de sa vie, c'est l'ampleur de ses rêves. Mais elle eut le grand tort d'être en avance sur son temps, car elle était un précurseur, celle qui écrivait, il y a quelque cent vingt ans: « Je désire de toute mon âme voir disparaître de la société les inégalités basées sur le sexe des individus. »

Jeanne VUILLIOMENET.

Petites Nouvelles

Une nomination.

Signalons la nomination de Miss Margaret Bondfield, ancien membre du Parlement anglais, ancienne Secrétaire d'Etat au ministère du Travail, et juge de paix, comme membre de la Commission britannique d'Emigration. On se souvient que Miss Bondfield a dirigé l'automne dernier une mission d'enquête sur l'émigration des enfants au Canada, et les conclusions qu'elle en a rapportées ont déjà été cause de plusieurs réformes dans ce domaine.

Prenez note.

On nous prie d'informer nos lectrices que la plaquette publiée par l'Association genevoise de femmes diplômées d'une Université, à l'occasion de l'Exposition genevoise du Travail féminin d'avril 1925, dont le *Mouvement* du 24 juillet a rendu compte, est en vente, au prix de 1 fr., dans les librairies de Genève, ou chez Mlle Dr Schaetzel, 4, Florissant, Genève.

obtenu. Marcherions-nous véritablement à une votation populaire, à une nouvelle campagne sur ce sujet, à une réédition des troubles, des agitations pénibles et malsaines de 1896! ... A moins que, comme le suggérait le *Journal de Genève*, l'autre jour, le Tribunal fédéral n'intervienne et n'annulle cette initiative comme contraire aux bonnes mœurs? Souhaitons ardemment qu'il en soit ainsi, et que la honte qui pèse sur Genève puisse être enfin balayée définitivement dans un proche délai.

* * *

Parmi les Commissions fédérales qui ont siégé ces dernières semaines, les travaux de deux d'entre elles tout spécialement nous intéressent: ceux de la Commission d'experts pour la revision des articles constitutionnels relatifs à l'alcool, qui s'est réunie à Zoug le 7 septembre, et ceux de la Commission du Code pénal, qui, siégeant à Zermatt, s'est occupée entre autres problèmes de la question si complexe de la criminalité de l'avortement. Nous ne pouvons mieux faire pour résumer ces travaux, que de reproduire les lignes suivantes que l'un de nos collaborateurs écrivait sur ce sujet dans *La Coopération:*

« Le projet qui est soumis à la Commission des experts « pour les articles sur l'alcool apporte deux modifications à « l'état actuel:

« 1° La distillation commerciale, en gros, du vin, du cidre, « des fruits et de leurs déchets sera monopolisée par la Con- « fédération comme c'est le cas pour la distillation des céréa- « les, depuis 1888.

« 2° Le commerce des spiritueux par 2 litres et plus ne « sera pas imposé, mais dépendra d'une autorisation dont les « conditions seront fixées par une loi fédérale.

« Ces modifications sont absolument nécessaires pour di- « minuer l'alcoolisme qui est devenu un péril national. Sont- « elles suffisantes? Qui pourrait répondre *oui* en toute cons- « cience? Non, elles ne sont pas suffisantes pour diminuer « notablement l'alcoolisme. La première modification laisse « subsister la distillation domestique, l'alambic à la ferme. « Quel triste cadeau on fait à la famille paysanne... pour « réduire son opposition fatale au projet de 1922! Car c'est « la seule raison de cette grosse brèche qu'on fait au principe « du monopole.

« Quant à la vente par deux litres, on n'a pas osé élever « la limite, par crainte des... Coopératives, qui redoutent « d'être livrées à l'arbitraire des politiciens de clocher. On exi- « gera par contre une autorisation. Si la loi fédérale qui dé- « terminera les conditions de cette autorisation garantit les « Coopératives contre tout arbitraire, j'espère que les coopéra- « teurs appuieront cette très modeste réformette...

« La Commission du Conseil National a abordé les délits « contre les mœurs par l'avortement. On sait que quelques « théoriciens d'extrême gauche demandent à grands cris la « suppression de ce délit sous prétexte qu'il ne frappe que les « pauvres mères victimes du désordre économique actuel. S'il « était un remède si simple à la misère, il faudrait le faire « admettre par le législateur. Il peut bien, à l'occasion, éviter « à une famille pauvre un accroissement de misère, mais on « ne peut le circonscrire dans la loi à ces cas relativement peu « nombreux. Dès lors, ce serait le médecin qui trancherait. « L'arbitraire, autrement dit. Que de gens qui se découvri- « raient misérables! Mais que de femmes mutilées, car c'est « une opération, et une opération grave!

« Les autre moyens de limitation des naissances sont si « répandus que la famille nombreuse devient une rareté. Là « encore les allocations familiales apportent la solution nor- « male.

« La Commission pour le Code pénal a écarté la proposi- « tion d'autoriser l'avortement pour cause de misère. Mais elle « a admis l'intervention du médecin quand la santé ou la vie de « la mère est en danger, sanctionnant ainsi une pratique cou- « rante qu'on ne peut qu'approuver. Elle a encore admis l'in- « tervention dans les cas de viol et d'inceste, et quand les « parents sont aliénés ou faibles d'esprit. Voilà qui peut me- « ner loin si l'on n'exige pas des garanties sérieuses de la part « du médecin. »

* * *

Pour finir, signalons que le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses a définitivement fixé aux 7 et 8 novembre la date de son Assemblée générale à Genève. Celle-ci sera très probablement honorée de la présence de M. le Conseiller fédéral Schulthess, qui viendra entretenir les déléguées comme le public de la grosse question si importante, et de pleine actualité à ce moment-là (on sait que le Conseil Fédéral a fixé la date de la votation populaire au 6 décembre) de l'assurance-vieillesse et invalidité. Mlle Zellweger, présidente de l'Alliance, fera d'autre part un récit, que nous pouvons prédire d'avance pittoresque et vivant, de son voyage au Canada et aux Etats-Unis, comme seule déléguée suisse au Congrès du Conseil International des Femmes: et soit elle, soit M. Schulthess, ont eu la courtoisie pour notre public romand, dont nous leur devons une vive reconnaissance, de promettre des conférences en français! Nous publierons d'ailleurs dans notre prochain numéro le programme détaillé de cette Assemblée, mais nous tenions dès aujourd'hui à en indiquer la date pour permettre à nombre de nos lecteurs et de nos lectrices de l'inscrire par avance, comme jours réservés à de très intéressantes assises féminines. E. Gd.

Carrières féminines

La femme aviculteur

(Basse-courière)

La Suisse importe chaque année pour 40 millions de produits de basse-cour: ne serait-il dès lors pas indiqué d'augmenter chez nous l'élevage de la volaille et du même coup la prospérité agricole du pays? Ailleurs les femmes ont déjà déployé beaucoup d'activité dans ce domaine, et ont contribué dans une forte mesure au développement de l'agriculture. Celles d'entre nous qui ont le goût de la vie en plein air, de l'indépendance et d'un travail salubre, trouveraient là une tâche attrayante et riche en satisfactions. Il s'agirait avant tout de femmes appartenant aux milieux agricoles, et bien des jeunes campagnardes auraient ainsi la possibilité de gagner leur vie par une activité qui leur est déjà familière.

Activité: Lorsqu'il s'agit d'aviculture, l'élevage des poules vient en première ligne. On peut le spécialiser dans les branches suivantes: 1. production des œufs frais (œufs à la coque); 2. production des œufs pour l'incubation; 3. production de la volaille comestible. La spécialisation est nécessaire pour réussir.

La première tâche qui s'impose à la « basse-courière », ce sont les soins quotidiens à donner aux volailles et au poulailler: retourner la litière, ramasser les plumes, ratisser le sable, laver les auges et mangeoires, etc., etc. D'autres travaux de propreté et de désinfection doivent être exécutés régulièrement, soit toutes les semaines, soit tous les trois mois, soit tous les ans. L'alimentation de la volaille est de toute importance: l'éleveuse doit s'entendre à composer elle-même la nourriture de façon rationnelle en utilisant le mieux possible les déchets de toute nature. Elle fera chaque jour le compte des œufs et tiendra un registre de la production quotidienne et mensuelle. Si elle fait de l'élevage, un tableau spécial lui fournira des données sur la capacité de reproduction souvent très variable de ses sujets. L'incubation naturelle n'est pas à conseiller et sera remplacée par l'incubation artificielle. L'élevage d'un grand nombre de poussins, les soins minutieux que réclament ces petits êtres délicats, constituent certainement la partie la plus difficile du métier. Vient enfin l'emballage et l'expédition des œufs, des poulets, des poussins d'un jour, et des sujets destinés à l'élevage.

Mentionnons aussi les besognes secondaires: entretien des planchers, fauchage, chaulage, etc. Les murs du poulailler étant souvent utilisés comme espaliers, des connaissances en arboriculture sont nécessaires. L'éleveuse aura aussi à s'occuper du fumier, ainsi que de la culture des pommes de terre et des légumes destinés à la nourriture de sa basse-cour; puis elle sera souvent obligée de faire elle-même de petites réparations au poulailler et à ses accessoires, mais elle emploiera un homme pour les travaux plus pénibles, par exemple pour soulever les sacs de pâtée. On peut joindre à l'élevage des poules celui des canards, des oies, des dindes, des pigeons et des oiseaux de luxe; mais chez nous, et